

Séance du conseil municipal du Jeudi 15 octobre 2020 à 20h30

L'an deux mille vingt, le jeudi 15 octobre 2020, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Laurence Adam, Sarah Balouka, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Nicolas Gilles, Thierry Gouix, Julia Mathon-Quellien, Eric Montaigne, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Sonia Pupin, Franck Robillard

Procuration : Valérie Albareda à Thierry Gouix, Sandrine Roullier à Laurence Adam

Absents : Nicolas Chevrier

Secrétaire de séance : Clarisse Fougeray

Rappel de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes rendus des conseils de juillet
2. Poste secrétaire de mairie
3. Villes et villages étoilés
4. Point SCOT et PLU
5. Budget lotissement
6. Prix des parcelles municipales, lotissement la Croix
7. Choix entreprise étude de sol travaux du gymnase

Questions et informations diverses

1- Approbation des comptes rendus du conseil municipal de septembre :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020.

2 – Nomination des conseillers municipaux pour la révision des listes électorales :

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner deux membres du conseil pour la commission de révision des listes électorales.

Après avoir exposé le rôle de ladite commission, Monsieur le maire propose les candidatures suivantes :

Mme Sarah Balouka et Mme Clarisse Fougeray.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le maire rappelle que cette commission est également composée d'un délégué de la préfecture (titulaire : M. Claude Ferry, suppléante : Mme Stéphanie Cosson) et d'un délégué du tribunal administratif (titulaire : Mme Patricia Viel, suppléante : Mme Nelly Lorgerie).

3 – Demande de concession :

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il a reçu en mairie une demande de concession dans le cimetière communal. Compte tenu de son lien de parenté avec le demandeur, monsieur le maire décide de quitter la salle le temps de la discussion.

Mme Mathon-Quellien, maire adjoint, rend lecture au conseil de la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité cette demande de concession.

4 – Loyer maison communale :

Monsieur le maire expose qu'en fonction de la variation de la moyenne sur 4 trimestres de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, il est envisageable de réviser le loyer de la maison communale située 10 rue des Hauts Vents.

Ainsi, après avis de la commission finances, il propose de réévaluer le loyer à 661€ par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le loyer à 661 € par mois, à l'unanimité.

5 – Redevance SDEC pour l'occupation du domaine public par le SDEC 2020 :

Monsieur le maire informe l'assemblée que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis le décret du 2 avril 1958.

L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le maire donne connaissance au conseil du décret n°207-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de distribution de gaz. Il propose au conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution du gaz au taux maximum, en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté du 31 de l'année précédente
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année, par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédents la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspond au montant de la redevance perçue et sera inscrite au compte 70323.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions faites concernant la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz qui s'élève à 424€/an.

6 – Avis Plan de Prévention des Risques Miniers (P.P.R.M.) :

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'enquête publique concernant le nouveau Plan de Prévention des Risques Miniers se déroule du 12 octobre au 13 novembre 2020.

Ainsi, plusieurs membres de la commission travaux ont étudié le document reçu en mairie. Il fait état de plusieurs zones de risques faibles dans la commune. Dans ces zones, les constructions neuves y seront désormais interdites. Pour les zones habitées, les annexes et extensions seront possibles moyennant le respect d'un cahier des charges fixé par la préfecture.

Après en avoir débattu, le conseil municipal émet un avis FAVORABLE à l'unanimité.

Le conseil municipal rappelle que les documents de présentation et d'enquête publique sont consultables en mairie.

7 – Présentation de l'avant-projet de la traversée du bourg de Feuguerolles :

Monsieur le maire, rend compte des travaux de la commission travaux au sujet des projets d'aménagements de la traversée du bourg de Feuguerolles. Deux entreprises avaient été sollicitées pour proposer des aménagements : Tecam et Zenobia. Le projet de l'entreprise TECAM présente des aménagements routiers alors que Zenobia apporte un regard paysager aux aménagements.

Questions diverses :

- CCID : Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune n'a toujours pas reçu la liste des personnes retenues pour composer la Commission Communale des Impôts Directs.
- Projet Accro canin : Monsieur le maire présente le devis de clôture de l'espace envisagé pour l'activité Accro Canin.
Au vu des couts de clôture le conseil municipal ne donne pas une suite favorable au projet envisagé.
- Chats errants : Monsieur le maire rend lecture du courrier de madame Catherine Marson concernant les chats errants sur la Bruyère. Elle demande une prise en charge par la commune pour la stérilisation notamment d'une chatte ainsi que des mâles semi-sauvages trainant dans la Bruyère. Elle précise également avoir contacté la fourrière qui lui propose de mettre une cage à sa disposition pour trapper une chatte dont la mise bas est imminente. Pour cela, elle demande à la commune de rédiger un courrier pour la fourrière.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à l'unanimité la participation de la commune pour la stérilisation des chats ainsi que le prêt de la cage par la fourrière à Mme Marson par 12 oppositions et 2 abstentions. En revanche l'équipe retient de faire apparaître une campagne de stérilisation dans notre prochaine presse locale (les petites nouvelles).
- ENS : Monsieur le maire expose l'état d'avancement et les perspectives de l'Espace Naturel Sensible suite à une rencontre avec les services du Département. Quatre circuits seront donc balisés avec des panneaux pour différencier les intérêts de chacun.
- Traduction des panneaux des communes : Monsieur le maire rend lecture d'un courrier reçu de la Région Normandie qui incite les communes à afficher en entrée d'agglomération leur nom en langue normande.
Au vu de la nécessité du changement imminent des panneaux des entrées de la commune, le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour l'inscription en langue normande du nom de la commune.
- Monsieur le maire expose au conseil municipal que lors de l'attribution des subventions aux différentes associations, deux sont aujourd'hui insuffisantes. En effet les inscriptions pour la Rochambelle sont nombreuses. Monsieur le maire demande au conseil que la subvention attribuée aux « Courants de la liberté » soit revue à la hausse pour 40€, soit un total de 640€. A l'unanimité le conseil approuve une subvention totale de 640€ pour les « Courants de la liberté »

De même pour la subvention attribuée à la FFC Etoile Sportive qui était de 500€ pour la course cycliste réalisée sur la commune le dimanche 13 septembre 2020. La facture reçue s'élève à 719€, monsieur le maire propose d'ajuster la subvention à la hauteur de la facture.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de réévaluer la subvention pour la FFC Etoile Sportive à la hauteur de 719€.

- Thierry Goux présente au conseil municipal le devis réalisé par l'entreprise Gobé pour l'élagage, le broyage et l'évacuation de tous les arbres de la commune. Ce devis s'élève à 4 152€ TTC.
Le conseil municipal approuve l'entreprise Gobé pour l'entretien des arbres de la commune pour un montant de 4 152€ TTC.
- Olivier Davy informe le conseil que les travaux portants sur l'éclairage du lotissement La Croix ont pris du retard. Ils sont reportés en début d'année 2021.
- Julia Quellien informe le conseil municipal les événements à venir :
 - La cérémonie du 11 novembre réunissant les 4 communes est annulée. La cérémonie de Feuguerolles-Bully aura bien lieu en fonction du protocole sanitaire en vigueur.
 - La proposition concernant l'animation sur le thème d'Halloween envisagé le samedi 24 octobre est évoquée mais au vue des nouvelles restrictions gouvernementales le conseil n'est pas favorable au déroulement de cette animation.
 - La matinée parc prévue ce samedi 17 octobre est maintenue.

Séance levée à 23h30